Le concours
Gendarme
sous-officier externe

Benoît Priet
Catherine Baldit-Dufays
Marie-Annik Durand
Corinne Pelletier
Rénald Boismoreau
Thibault Couarc'h

DUNOD

Le contenu proposé dans cet ouvrage n'engage que les auteurs et l'éditeur et ne peut être considéré comme des informations officielles provenant de la gendarmerie nationale.

5 rue Laromiguière, 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-070968-7

Table des matières

Partie 1 Composition

Partie 6 Épreuve physique

Compléments en ligne : mode d'emploi

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir le concours, nous vous proposons des documents complémentaires (fiches de cours, exercices, concours blancs ou annales corrigées) accessibles sur le site Internet Dunod.

Comment y accéder ?

Sur le site **dunod.com**, connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).

Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « Compléments en accès réservé ».

Quels sont les compléments disponibles pour cet ouvrage ?

Composition : annales 2013 corrigées

Entraînez-vous à l'épreuve de composition, le coefficient le plus important de la phase d'admissibilité.

Actualités des 12-24 derniers mois

L'épreuve de composition et l'exposé que vous aurez à faire lors de l'entretien avec le jury requièrent une bonne connaissance de l'actualité des 12-24 derniers mois.
Toutes les fiches synthétiques que nous vous proposons, aussi bien faites soient-elles, doivent être complétées par un contact régulier avec les sources d'information. Durant votre préparation du concours, suivez l'actualité et notez les noms des personnages importants, des institutions que vous ne connaissez pas bien.

1. Chefs d'États et de gouvernements
2. Dirigeants des grandes institutions
3. La France en chiffres
4. Le monde en chiffres
5. Grands événements de l'actualité récente
6. Thème fort de l'actualité

Anglais : Grammaire et vocabulaire

Perfectionnez votre grammaire et étendez votre vocabulaire.

1. Les noms indénombrables
2. *Which is which?*
3. Les liens logiques
4. Les verbes irréguliers
5. L'économie / *Economics*
6. La mondialisation / *Globalization*
7. La consommation / *Consumption*
8. Les médias / *The media*
9. La politique / *Politics*
10. L'environnement / *The environment*
11. L'écologie / *Ecology*
12. L'éducation / *Education*
13. Les sentiments / *Feelings*
14. Le vocabulaire britannique / américain

Présentation du concours

Depuis le 1er janvier 2012, le concours d'entrée dans le corps des sous-officiers de gendarmerie a fait l'objet d'une réforme.

Deux types de recrutement sont ouverts :

- le concours externe (ou concours 1) ouvert aux titulaires du baccalauréat (c'est le concours préparé dans cet ouvrage) ;
- le concours interne (ou concours 2) ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, adjoints de sécurité, militaires sous contrat et réservistes de la gendarmerie (pour préparer ce concours, procurez-vous l'ouvrage : *Le Concours gendarme sous-officier interne*, Dunod, 2012).

1. Les conditions d'accès et l'inscription

Pour s'inscrire au concours il faut :

- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au niveau IV ;
- être de nationalité française ;
- être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves d'un même concours.

Vous devez procéder à votre inscription sur le site internet du recrutement de la gendarmerie www.lagendarmerierecrute.fr. La liste des autorisés à concourir sera également consultable sur ce site. Vous serez ensuite convoqué aux épreuves d'admissibilité.

De la même manière, après la publication de la liste des admissibles sur www.lagendarmerierecrute.fr, vous serez de nouveau convoqué pour les épreuves d'admission.

2. Les épreuves

Les nouvelles épreuves du concours se divisent en deux parties :

- Les épreuves d'admissibilité. Ce sont des épreuves écrites à la suite desquelles une partie des candidats est éliminée.
- Les épreuves d'admission. Seuls les candidats reçus aux épreuves d'admissibilité peuvent d'y présenter. Il s'agit d'épreuves orales.

Ci-dessous, le détail des différentes épreuves et leur coefficient.

	Matière	Durée	Coeff.
Épreuves d'admissibilité (à l'écrit)	**Épreuve de composition** Rédaction d'un devoir de connaissances générales avec l'aide d'une documentation	3 h	5
	Épreuve d'aptitude professionnelle QCM portant sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre	35 mn	2
	Épreuve de langue étrangère allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais	30 mn	1
	Deux inventaires de personnalité Ils sont destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue		
Épreuves d'admission (à l'oral)	**Entretien auprès d'un psychologue**		
	Entretien avec le jury Sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité et/ou sur les motivations du candidat	10 mn de préparation + 20 mn d'entretien	7
	Épreuve physique gendarmerie (EPG)		3

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves, à l'exception de l'épreuve d'aptitude professionnelle et des épreuves de langue étrangère, est éliminatoire.

ATTENTION

Présentez-vous aux épreuves muni de votre convocation et d'une pièce d'identité.

a. Les épreuves d'admissibilité

L'épreuve de composition

En vous basant sur votre culture générale et un ou deux documents proposés, vous devez rédiger un devoir sur un sujet donné. D'une durée de 3 heures pour un coefficient 5 (plus de la moitié de l'écrit), la composition montre le souci d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son registre de langue, son orthographe, sa culture générale. Autant dire que c'est l'épreuve la plus difficile.

L'épreuve d'aptitude professionnelle

Présentée sous forme de 36 QCM à résoudre en 35 minutes, elle cherche à évaluer votre capacité de réflexion logique et d'adaptation. Les questions portent sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre.

L'épreuve de langue étrangère

Vous avez le choix entre 6 langues : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais. L'épreuve prend la forme de 50 QCM : 20 questions de grammaire, 20 de vocabulaire/orthographe, 10 portant sur des tournures idiomatiques.
Seul l'anglais est traité dans cet ouvrage.

Deux inventaires de personnalité

Le candidat au concours de sous-officiers de gendarmerie sera soumis en même temps que les épreuves d'admissibilité, à deux tests de personnalité :

- un questionnaire évaluant les traits de caractère déterminant son adaptabilité à la fonction de gendarme et son futur comportement en situation professionnelle ;
- un test de gestion du stress.

L'un et l'autre visent à préparer, s'il est admissible, un entretien individuel avec un psychologue. Ils ne sont pas notés et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de votre note pour les épreuves d'admissibilité.

b. Les épreuves d'admission

Entretien auprès d'un psychologue

Les résultats des tests de personnalité serviront de base à l'échange avec le psychologue. Le but de cet entretien est d'évaluer comment certains traits de votre personnalité se manifesteront concrètement en situation professionnelle.

Inventaires de personnalité et rapport d'entretien du psychologue constituent une aide à la décision sous la forme d'un avis transmis au président du jury d'examinateurs qui recevra le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

Entretien avec le jury

Cette épreuve est organisée en deux temps :

- la préparation et la restitution d'un exposé portant sur une question d'actualité ;
- un entretien de motivation.

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à intégrer le corps des sous-officiers de gendarmerie au regard de sa personnalité, ses motivations, sa culture générale, ses capacités d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat doit se présenter à cette épreuve avec sa convocation et un curriculum vitae.

Épreuve physique gendarmerie (EPG)

L'épreuve physique gendarmerie se compose de trois ateliers :

- un parcours d'obstacles (chronométré) ;
- une simulation d'un combat (chronométrée) ;
- un transport de poids (évalué : échec ou réussite).

Le jour de l'épreuve, présentez un certificat médical mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an. Cette épreuve spécifique nécessite une bonne préparation. Pour réussir, la pratique régulière de la course à pied et d'exercices de renforcement musculaire (appuis faciaux, abdominaux) apparaît indispensable.

3. L'admission

Vous êtes admis !

La liste des candidats admis, et, s'il y a lieu, la liste complémentaire seront publiées sur le site Internet www.lagendarmerierecrute.fr.

La visite médicale

Avant leur intégration en école, les admis seront convoqués par le centre de sélection et de concours pour passer une visite médicale de sélection auprès d'un médecin mili-

taire. Ce médecin déclare le candidat : –apte, –inapte temporairement pour une durée d'un à plusieurs mois : le départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale, –définitivement inapte.

L'intégration en école

La formation initiale des sous-officiers de gendarmerie est dispensée en internat au sein des écoles de gendarmerie de Chateaulin (29), Chaumont (52), Montluçon (03) ou Tulle (19). La formation des sous-officiers de gendarmerie, d'une durée de douze mois, a pour objectif de transmettre aux élèves gendarmes les exigences de la condition militaire et de leur dispenser les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dédié à la protection des personnes et des biens.

L'affectation en unité

La première affectation en unité est choisie par les élèves : –en fonction du rang de classement de chacun, –parmi les places offertes au choix par la direction générale de la gendarmerie nationale dans une brigade de gendarmerie départementale, un escadron de gendarmerie mobile ou une compagnie d'infanterie de la garde républicaine.

Certains élèves dont les compétences particulières (motocycliste, cavalier, musicien, secouriste en montagne, pilote ou mécanicien d'hélicoptère) ont été testées lors de la formation initiale peuvent être directement affectés dans une unité spécifique (escadron motocycliste, régiment de cavalerie, orchestres de la garde républicaine, orchestre de la gendarmerie mobile, unité de montagne, unité aérienne).

Le statut et la rémunération

La formation est rémunérée. Les sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la sécurité sociale militaire et de la réduction de 75 % sur le tarif SNCF.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

Initié en 2012 dans sa forme actuelle, le concours gendarmerie dispose d'une place à part dans le champ des concours administratifs. Il impose de bien appréhender l'identité spécifique de cette institution militaire. À l'oral, le jury évalue le degré de motivation, mais aussi l'adéquation du profil du candidat aux exigences de l'état de sous-officier de gendarmerie. Un seuil minimal de connaissances apparaît donc indispensable. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1. Mieux connaître l'histoire

a. Origines

La gendarmerie puise une partie de ses origines des « sergents d'arme « qui apparaissent en 1191 au service de la protection du roi. Pendant la Guerre de Cent ans, la maréchaussée royale, préfiguration historique de la gendarmerie, a pour mission principale, aux ordres du maréchal de France, de faire respecter l'ordre au sein des armées. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou elle assume son rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes » pour contrer la cybercriminalité.

Principaux repères chronologiques

1191	Apparition des premiers « sergents d'arme »
1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grands chemins.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1er février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2. Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le 1er Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le XVIIe siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Serment et valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIXe siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

Depuis 2014, la gendarmerie dispose également d’un code de déontologie commun avec la police pour l’exécution de ses missions de sécurité intérieure. Ce texte fixe aux gendarmes leurs obligations et leur cadre d’action : discrétion, probité, discernement, impartialité.

3. Mieux connaître l’organisation

a. La gendarmerie nationale

Forte d’environ 97 000 personnels militaires et civils, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d’un maillage territorial constitué de 3 200 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est globalement calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie

<table>
<tr><td>Administration centrale</td><td colspan="2">Direction générale de la gendarmerie générale</td></tr>
<tr><td>Région zonale / région administrative</td><td colspan="2">Région de gendarmerie</td></tr>
<tr><td>Préfecture de département</td><td>Groupement de gendarmerie départementale</td><td rowspan="3">Groupement de gendarmerie mobile

Escadron de gendarmerie mobile</td></tr>
<tr><td>Sous-préfecture d’arrondissement</td><td>Compagnie de gendarmerie départementale</td></tr>
<tr><td>Canton</td><td>Brigade de gendarmerie départementale</td></tr>
</table>

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, document stratégique publié en 2013 sous l’égide du président de la République, précise toute la place de la gendarmerie dans la défense française: « *La gendarmerie nationale, force armée relevant du ministère de l’Intérieur est employée quotidiennement dans des missions de sécurité intérieure. Elle représente un atout majeur grâce à son organisation militaire, au statut militaire de ses personnels, à son maillage territorial, à sa réserve opérationnelle et à ses forces de gendarmerie mobile. Elle constitue ainsi une réserve gouvernementale accoutumée aux engagements en situation dégradée. Elle mettra en œuvre des capacités pivots (hélicoptères, véhicules blindés de maintien de l’ordre, réseau national durci de transmission) qui s’inscrivent en complémentarité des moyens des armées et qui seront maintenues. Elle apporte un appui essentiel aux armées par les gendarmeries spécialisées, – gendarmerie maritime, de l’air, de l’armement, de la sécurité des armements nucléaire –, par la prévôté et son engagement constant en opération extérieure. Sur le territoire national, son statut unique de force armée au sein du ministère de l’Intérieur lui confère une capacité à s’adapter rapidement aux situations de crise ou de catastrophe naturelle, qui permet d’envisager son emploi aux côtés des armées.* »

b. La gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches judiciaires. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'investigations criminelles, escadron départemental de sécurité routière...). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. La gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (environ 180 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 108 escadrons, cette subdivision d'arme, réservée aux hommes pour les sous-officiers, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. Garde républicaine et gendarmeries spécialisées

- La **garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées.
- La **gendarmerie des transports aériens**, rattachée à la direction générale de l'aviation civile, veille à la sécurité des plateformes aéroportuaires, au respect de la législation aéronautique et traite les accidents aériens civils.
- La **gendarmerie de l'air**, intégrée à l'armée de l'air, est dédiée à la sécurité des bases aériennes et aux enquêtes aéronautiques militaires.
- La **gendarmerie maritime**, intégrée à la Marine nationale, agit sur les approches maritimes littorales, les ports et les arsenaux. Elle est notamment dotée d'une quarantaine de patrouilleurs et vedettes.
- La **gendarmerie de l'armement**, intégrée à la délégation générale de l'armement, appuie les dispositifs de sécurité en œuvre au sein des établissements les plus sensibles.
- La **GSAN**, la gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires assure depuis 1964 un rôle essentiel dans le respect des protocoles très stricts concernant l'assemblage et le transport des armes de la dissuasion nucléaire.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

e. Le GIGN

Le GIGN, créé en 1974, a été profondément réorganisé en 2007. Fort de plus de 380 militaires spécialisés, il est structuré autour de cinq forces complémentaires (intervention, protection, observation/recherche, appui opérationnel, formation). Principale

unité de contre-terrorisme disposant d'une renommée internationale, le GIGN met à disposition des unités territoriales et judiciaires ses compétences en matière de protection rapprochée, d'observation et d'intervention (grand banditisme, forcenés, cations de force en milieu pénitentiaire...)

4. Mieux connaître les missions et les métiers

a. Des fonctions et des grades

Le concours de gendarme permet d'envisager une carrière de sous-officier au sein de la gendarmerie nationale. Les sous-officiers de gendarmerie participent, sous le commandement des officiers, à la constitution et à l'encadrement des formations de gendarmerie. Ils exercent en outre les attributions et assument les responsabilités que les lois et règlements leur confèrent dans les domaines de la police judiciaire et de la police administrative.

Lors de sa formation initiale le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations géographique ou fonctionnelle. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière de gradé ou d'officier.

Opportunités de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée	Élève-gendarme
Certificat d'aptitude technique	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme sous-contrat
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'EOGN	Gendarme de carrière & adjudant-chef à major

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.

À chaque grade correspond un niveau de responsabilité et d'encadrement, l'évolution de carrière est associée à plusieurs paramètres plus ou moins déterminants en fonction des postes : la réussite dans l'emploi, l'obtention de qualification particulière, la capacité potentielle à assumer une fonction de niveau supérieur, la mobilité, l'ancienneté dans le grade précédent.

Principaux grades des militaires de la gendarmerie
(voir également les grades au verso de la couverture de l'ouvrage)

Gendarme adjoint volontaire	Gendarme adjoint	Brigadier	Brigadier-chef	Maréchal des logis
Gendarme	Élève gendarme	Gendarme sous contrat*	Gendarme de carrière*	–
Gradé	Maréchal des logis chef	Adjudant	Adjudant-chef	Major
Officier (subalterne)	Sous-lieutenant**	Lieutenant**	Capitaine**	–
Officier (supérieur)	Chef d'escadron	Lieutenant-colonel	Colonel	–
Officier (général)	Général de brigade	Général de division	Général de corps d'armée	Général d'armée

* Gendarme sous contrat et gendarme de carrière portent le même grade, pour autant, les statuts militaires prévoient une hiérarchie de fait entre le plus jeune et le plus ancien.
** Le passage des grades de sous-lieutenant à lieutenant et lieutenant à capitaine s'effectue à l'ancienneté.

b. Cadre général et emplois spécialisés

Le gendarme du cadre général a vocation à servir en unité opérationnelle polyvalente de type brigade de gendarmerie départementale et escadron de gendarmerie mobile. Au-delà des principales subdivisions d'arme, le sous-officier peut accéder à différentes spécialités dans les domaines de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la sécurité routière ou du maintien de l'ordre... Les métiers suivants constituent quelques exemples courants :

- **Motocycliste :** Après une formation qualifiante au sein du centre de formation spécialisé de Fontainebleau, le gendarme motocycliste rejoint un peloton d'autoroute ou une brigade motorisée. Pilote de motocyclette de grosse cylindrée, il renforce le maillage territorial par une action visible de sécurité routière.
- **Maître-chien :** Les maîtres-chiens sont sélectionnés sur la base de tests physiques et psychologiques et en fonction des besoins. Une formation de plusieurs mois se déroule au centre national d'instruction cynophile de Gramat. Les équipes cynophiles se spécialisent alors dans la recherche de stupéfiants, d'explosifs, de personnes disparues...
- **Moniteur d'intervention professionnelle :** Spécialiste des techniques d'emploi de la force, le moniteur d'intervention professionnelle forme les autres militaires et apporte une expertise technique au commandement.
- **Technicien en identification criminelle :** Spécialiste des scènes de crimes, le technicien en identification criminelle apporte une expertise aux unités territoriales en police scientifique et technique.
- **Enquêteur N'Tech :** Il s'agit d'un officier de police judiciaire capable de renforcer les enquêteurs de terrain par l'exploitation de moyens associés aux nouvelles technologies. Il peut également agir sur internet et les réseaux pour lutter contre la cybercriminalité.

On peut également citer les plongeurs, les spéléologues, les pilotes d'hélicoptère, les pilotes de vedette, les cavaliers, les spécialistes montagne... La gendarmerie, en tant que force humaine en perpétuelle évolution, dispose d'une gamme très large de spécialistes en fonction des milieux, des missions ou des domaines d'expertise requis.

c. Les domaines d'action et les missions de la gendarmerie

La gendarmerie par son ancrage territorial et sa capacité à contrôler les flux, concilie prévention et répression dans l'exécution quotidienne de ses missions. L'action en uniforme constitue un principe fondamental.

Missions de police judiciaire

La gendarmerie veille à l'exécution des lois, la police judiciaire constitue une de ses missions essentielles. La police judiciaire consiste à rechercher les infractions à la loi pénale, à les constater, à en rassembler les preuves et à en rechercher les auteurs. Pour remplir ces missions, la gendarmerie dispose d'unités territoriales et d'unités de recherches judiciaires à l'échelon local (les brigades de recherches) ou régional (les sections de recherches). Elle s'appuie également sur des capacités en criminalistique (c'est-à-dire des techniques issues de sciences diverses aidant à la recherche des preuves d'infractions, à la détermination de leurs auteurs et à la révélation de leurs modes opératoires) à tous les échelons et notamment au sein des brigades de renseignements et d'investigations judiciaires. Les experts nationaux de la gendarmerie travaillent au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale qui regroupe l'IRCGN (institut de recherche criminelle de la gendarmerie) et le STRJD (service technique de recherches et de documentation).

Missions de police administrative

La gendarmerie est destinée à maintenir la sécurité publique et l'ordre public. Elle contribue dans cette perspective à la mission de renseignement et d'information des autorités. En la matière, la gendarmerie dispose d'une compétence nationale, en métropole et outre-mer. Les renseignements politiques ou religieux et les missions occultes sont strictement exclus de son champ d'attribution. Le contact avec la population et la recherche de renseignement s'exerce dans le cadre de patrouilles de prévention de proximité au sein des unités territoriales.

Missions de défense

La gendarmerie participe à la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation tels que le contrôle et la sécurité des armements nucléaires. Elle contribue aux missions de défense par le biais de la recherche du renseignement, de la lutte contre le terrorisme, de l'action des gendarmeries spécialisées et de la défense opérationnelle du territoire. Sur ce dernier point, la gendarmerie est plus particulièrement chargée de défendre les points d'importance vitale et de conduire des actions de combat visant à neutraliser des éléments ennemis infiltrés.

5. Mieux connaître la vie du gendarme

La vie du sous-officier de gendarmerie dépend de la nature, de la situation géographique, et de l'activité propre à chaque unité.

a. La vie en école

Après la réussite au concours, l'accession au corps des sous-officiers de gendarmerie est précédée d'une formation rémunérée de 12 mois en internat au sein d'une des quatre écoles de gendarmerie : Chateaulin, Montluçon, Chaumont ou Tulle. Cette période permet d'appréhender les bases de la condition militaire et en particulier l'aptitude à servir en tous lieux et en toutes circonstances. Elle vise aussi à assimiler les bases du métier de gendarme en matière de polices judiciaire et administrative notamment. En cas d'échec, une dénonciation de contrat d'engagement peut être envisagée.

En fin de stage, l'élève gendarme choisit sa première affectation (escadron de gendarmerie mobile, brigade territoriale ou compagnie de la garde républicaine) et sa région en fonction des choix proposés et de son classement au sein de la promotion.

Répartition des phases de formation initiale

<table>
<tr><th>1re phase
4 mois
Formation militaire</th><th>2e phase
4 mois
Formation technique</th><th>3e phase
4 mois
Formation territoriale</th></tr>
<tr><td>Formation militaire générale
Techniques d'intervention
Sport
Communication</td><td colspan="2">Techniques d'intervention
Renseignement et police administrative
Moyens de lutte contre la délinquance
Formation militaire générale
Sport
Communication</td></tr>
<tr><td>Aguerrissement
Formation au combat</td><td>Stage de formation
au maintien de l'ordre
à Saint-Astier</td><td>Stage d'un mois
de découverte
en brigade territoriale</td></tr>
</table>

À sa sortie d'école, l'élève gendarme devient gendarme sous contrat le temps d'obtenir le certificat d'aptitude technique (il faut en général de 2 à 3 ans) qui attestera des compétences acquises.

b. Le quotidien en unité

S'il existe un formalisme de présentation propre au militaire, les relations de travail sont le plus souvent marquées par un esprit de franchise et de solidarité. En unité territoriale, le sous-officier développe une approche globale de sa mission de sécurité générale qui peut l'amener dans une même journée à remplir des services très diversifiés en phase avec l'urgence opérationnelle. Successivement chargé d'accueil, chef de patrouille ou enquêteur, il touche à toutes les dimensions des problématiques des polices administratives et judiciaires.

Les propos du directeur général de la gendarmerie lors de la commémoration de la bataille d'Hondschoote en 2008, résume bien la posture du gendarme : « *Parce qu'il est fils des armées, le gendarme est un militaire, parce qu'il est fils du territoire, le gendarme est toujours l'homme d'un terroir ; parce qu'il est fils de la loi, le gendarme en est le gardien intraitable ; parce qu'enfin il est fils du peuple, le gendarme en est le serviteur direct.* ».

La vie militaire nécessite néanmoins un comportement adapté à des règles disciplinaires. Dans son quotidien professionnel, le militaire de la gendarmerie doit s'attacher à développer une attitude respectueuse de tous ses interlocuteurs. Il veille à prévenir et s'opposer à toutes formes d'actes portant atteintes aux autres, et à fournir des efforts

permanents pour s'instruire. En tant que militaire, c'est un acteur du respect de la hiérarchie et de la discipline militaires.

La vie en caserne et le lien du gendarme avec le territoire au sein duquel il sert doivent l'amener à privilégier une attitude sobre en faisant preuve de discrétion concernant les affaires qu'il est amené à traiter. De manière générale, il doit éviter tout acte ou parole de nature à entacher la réputation de la gendarmerie.

Le gendarme peut se trouver dans différents types de position : en service, en astreinte, en quartier libre, en repos ou en permissions. Celles-ci déterminent son lien à l'emploi. Si la disponibilité constitue un impératif de la condition militaire en rupture avec d'autres emplois civils, elle est accompagnée de compensations qui permettent, dans une certaine mesure, de préserver le repos physiologique et la vie privée.

c. Les questions pratiques

Le logement de service correspond à une nécessité absolue à laquelle le militaire ne peut déroger. Intégré le plus souvent au sein d'une caserne, il est concédé gracieusement au militaire et à sa famille, il traduit de façon concrète la disponibilité au service.

La solde désigne le revenu net mensuel que perçoit un militaire de la gendarmerie. Elle s'échelonne de 1 500 à 3 500 euros environ pour un sous-officier et de 2000 à 6 000 euros environ pour un officier.

Les permissions peuvent être assimilées aux périodes de congé. Contreparties de la disponibilité, elles représentent 45 jours ouvrés soient 9 semaines par an. Elles peuvent être soumises à autorisation particulière pour certaines destinations hors Union européenne.

L'uniforme est fourni par la gendarmerie lors de l'incorporation puis entretenu par le gendarme sur la base d'une dotation annuelle. Il se compose de plusieurs tenues variables en fonction de la saison (hiver ou été) et de l'activité (tenue d'intervention, tenue de service courant, tenue de cérémonie). Son port en service est la règle.

L'arme de dotation est actuellement le *SIG SAUER 2022*, un pistolet automatique de calibre 9 mm. Elle est affectée de façon individuelle au gendarme lors de son arrivée au sein de son unité opérationnelle. Cette arme vient en complément d'un gilet pare-balles à port discret et de moyens de forces intermédiaires.

La carte professionnelle identifie le militaire de la gendarmerie. Au format carte de crédit depuis 2011, elle intègre une puce électronique et des données personnelles. Elle est complétée par une carte de circulation SNCF qui donne droit à une remise permanente de 75 % sur le prix des billets.

Le numéro d'identification est un numéro à sept chiffres attribué, depuis le 1er janvier 2014, à tous les militaires de la gendarmerie. Il est porté sur la plupart des uniformes de dotation.

6. Mieux connaître l'environnement

a. Les personnels

Sur les 97 000 personnels de la gendarmerie, on recense en 2013 environ :

- 70 000 sous-officiers et 6 500 officiers de gendarmerie ;
- 4 500 sous-officiers et 400 officiers du corps de soutien ;
- 12 000 gendarmes adjoints volontaires ;
- 3 200 personnels civils.

À ces personnels d'active, il faut ajouter environ 25 000 réservistes qui renforcent au quotidien les capacités opérationnelles des unités.

b. Les acronymes et la terminologie

L'utilisation d'abréviations ou d'acronymes est très courante au sein de la gendarmerie. Cet usage facilite les désignations lors des communications. La présente liste se restreint aux principales unités mais la plupart des mots ou expressions composés sont, en règle générale, réduits à leur acronyme :

BDRIJ : brigade départementale de recherche et d'investigation judiciaires

BMo : brigade motorisée

BTA : brigade territoriale autonome

BPDJ : brigade de protection de la délinquance juvénile

BR : brigade de recherches

BRI : brigade rapide d'intervention

COB : communauté de brigades

CORG : centre opérationnel de renseignements de la gendarmerie

DGGN : direction générale de la gendarmerie nationale

EDSR : escadron de sécurité routière

EGM : escadron de gendarmerie mobile

GIGN : groupe d'intervention de la gendarmerie nationale

IRCGN : institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale

PA : peloton d'autoroute

PGHM : peloton de gendarmerie de haute montagne

PI : peloton d'intervention

PI2G : peloton d'intervention inter-régional de la gendarmerie

PSIG : peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie

SAG : section aérienne de la gendarmerie

SR : section de recherches

Pour une liste plus complète, vous pouvez consulter l'ouvrage : *Dictionnaire des abréviations de la Gendarmerie et de la Police*, Vincent Fayemendie, Dunod, 2012.

Enfin, il existe une terminologie propre à la gendarmerie qui recouvre en partie le champ lexical des armées et celui de la police.

7. Approfondir ses connaissances

De nombreux sites internet, blogs ou médias sociaux s'intéressent à la gendarmerie. Il est conseillé de se référer aux sites officiels pour obtenir les informations les plus fiables concernant les modalités du concours :

- www.interieur.gendarmerie.gouv.fr
- www.lagendarmerierecrute.fr
- www.defense.gouv.fr/gendarmerie

Ces références pourront utilement être complétées par une prise de contact avec une brigade locale et par des lectures d'ouvrages historiques ou juridiques.